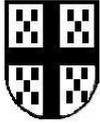


COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2017

Le président ouvre l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. L'assemblée de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont nommés scrutateurs Monsieur Guy Fridez et Monsieur Thomas Vuillaume. Ils sont d'ores et déjà remerciés. Ils communiqueront le nombre de participants à la secrétaire au terme de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 avril 2017.

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et remerciements à son auteur.

3. Décider et voter un crédit de Fr. 4.7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.

Le président cède la parole à Monsieur Patrick Houlmann de l'entreprise Rwb Jura SA. Ce dernier présente le projet du traitement des micropolluants à la STEP de Porrentruy. Il précise que le budget de Fr. 4.7 millions pourra bénéficier de subventions sur le 97% du projet mais que le solde de 3% (divers permis et frais) n'est pas subventionnable.

Vérène Quiquerez demande ce qu'il adviendra du sable des filtres. Patrick Houlmann lui répond que ce dernier reste en place et ne sera jamais changé.

Laurent Pilloud demande si une installation photovoltaïque serait possible sur le site. Il lui est précisé que ce projet est impossible car la STEP n'est pas

assez exposée pour que cela soit rentable, mais que le SEPE produit déjà une partie de son électricité.

Fernand Quiquerez demande où se trouve le silo qui contient l'oxygène liquide. Les plans sont repris et la situation de ce dernier lui est indiquée.

Laurent Pilloud demande si un calcul concernant la destruction des micropolluants a été établi. Patrick Houlmann lui annonce que ce projet permettra d'éliminer jusqu'à 80% des déchets.

Nathalie Pouchon se demande ce qu'il se passera en cas d'inondation. La STEP n'est pas en zone inondable et la situation ne s'est jamais produite.

Yvan Vuillaume aimerait savoir s'il est possible de déterminer si une commune produit plus de micropolluants qu'une autre. Patrick Houlmann lui précise que le 80% de ces derniers sont constitués de médicaments, donc que tout le monde participe à l'alimentation de ces déchets.

Serge Chapuis demande comment sera alimenté le fond pour le maintien de la valeur de l'ouvrage. Ce dernier est de CHF 300'000.- par année à 100% (le parlement devra se prononcer sur un taux de 60%) et sera possible grâce à une augmentation générale des taxes.

Le crédit est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie l'assemblée ainsi que Monsieur Houlmann de leur participation et lève la séance.

Il est 21h00 et 18 personnes étaient présentes.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Laure Etienne